

Débat d'orientation budgétaire : adoption des indicateurs cibles du budget 2018.

Conseil d'administration du 3 juillet 2017

Délibération 2017/07/CA-068

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident que les indicateurs essentiels qui constitueront la base du dialogue de gestion budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2018 sont les suivants :

- **Masse salariale dans le périmètre du pacte de développement d'un montant de 240 870 220 € (sans abondement de prime) et sa déclinaison en plafonds de composantes ;**
- **Résultat excédentaire d'au moins 206 546 € ;**
- **Capacité d'autofinancement d'au moins 7 206 546 €.**

Toulouse, le 3 juillet 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0